



QRF CITY RETAIL FINALISE L'APPORT EN NATURE DE SIX IMMEUBLES COMMERCIAUX À ANVERS ET À OSTENDE

– PUBLICATION SUIVANT L'ARTICLE 15 DE LA LOI DU 2 MAI 2007 (LOI DE TRANSPARENCE) –

Le 19 octobre 2017, Qrf City Retail a publié un communiqué de presse annonçant un accord de principe pour l'apport en nature de six immeubles commerciaux, situés dans le quartier « de Wilde Zee » au cœur d'Anvers (Wiegstraat 4, Wiegstraat 6 et Schrijnwerkersstraat 15) et dans le centre-ville d'Ostende (Kappellestraat 105, Adolf Buylstraat 1A et Adolf Buylstraat 36), sous conditions suspensives.¹

Ensemble, les 6 immeubles génèrent un revenu locatif de 665 KEUR par an.

1. Augmentation de capital – apport en nature

Au 27 octobre 2017, Qrf City Retail a finalisé l'apport en nature de six immeubles commerciaux situés à Anvers et Ostende pour une valeur d'apport de 12,50 MEUR, ainsi que l'émission correspondante de 536.020 nouvelles actions. Ces nouvelles actions ont été émises suite à une augmentation de capital, sur décision du Conseil d'Administration du Gérant Statutaire de Qrf City Retail, dans le cadre du capital autorisé.

La transaction a eu pour effet le renforcement des fonds propres de 12,50 MEUR, dont un montant de 12,46 MEUR a été comptabilisé au poste *Capital* et 0,04 MEUR au poste *Primes d'émission*.

¹ Pour plus de détails, nous renvoyons au communiqué de presse du 19 octobre 2017 : « Qrf City Retail finalise un accord relatif à l'acquisition de six immeubles commerciaux à Anvers et à Ostende ».

Les apporteurs² ont reçu 536.020 nouvelles actions de Qrf City Retail. Les nouvelles actions ont été émises à un prix d'émission contractuellement fixé à 23,32 EUR par action.

Les nouvelles actions participeront au résultat de Qrf City Retail à partir du prochain exercice, qui commencera le 1^{er} janvier 2018. En conséquence, les actions ont été émises sans coupon qui donne droit au dividende relatif au résultat de l'année 2017 (31 décembre 2016 – 31 décembre 2017).

2. Publication suivant l'article 15 de la loi du 2 mai 2007 (loi de transparence)

Suite à l'augmentation de capital et à l'émission de nouvelles actions le 27 octobre 2017, le capital social total de Qrf City Retail se monte à 131.723.955,75 EUR au 27 octobre 2017. Le capital est représenté par 5.665.822 actions ordinaires entièrement libérées. Il n'existe pas d'actions préférentielles, d'actions sans droit de vote, d'obligations convertibles ni de warrants ne donnant pas droit à des actions. Chaque action confère une voix à l'assemblée générale. Les actions représentent donc le dénominateur pour les besoins des notifications dans le cadre de la réglementation sur la transparence (notifications lorsque le seuil légal de 5% ou d'un multiple de 5% n'est pas atteint, est atteint ou est dépassé). Qrf City Retail n'applique pas d'autre seuil statutaire.

² Les immeubles commerciaux situés à Ostende ont été apportés par Horizon Retail Investerings WP BVBA. Les immeubles commerciaux situés à Anvers ont été apportés par Horizon Retail Investerings DMB NV. Les deux sociétés sont contrôlées par la famille Vanmoerkerke.

Réserve à l'égard des énoncés prospectifs

Le présent communiqué de presse contient des énoncés prospectifs basés sur des postulats auxquels sont liés des risques et incertitudes, parmi lesquels des déclarations au sujet des projets, objectifs, attentes et intentions de Qrf City Retail. La société attire l'attention du lecteur sur le fait que ces énoncés prospectifs impliquent des risques connus et inconnus, et sont subordonnés à d'importantes incertitudes de nature opérationnelle, économique et concurrentielle, sur lesquelles Qrf City Retail a peu de prise. Dans l'éventualité où un ou plusieurs de ces risques ou incertitudes se concrétiseraient, ou encore si les postulats utilisés devaient s'avérer inexacts, les résultats ultimes pourraient s'écarter considérablement des résultats supposés, attendus, estimés ou extrapolés. Qrf City Retail décline par conséquent toute responsabilité en cas d'erreur dans les énoncés prospectifs.

Pour tout complément d'information**Anneleen Desmyter**

CEO

Tél: +32 3 233 52 46

GSM: +32 476 98 21 94

Anneleen.desmyter@qrf.be**Preben Bruggeman**

CFO

Tél: +32 3 233 52 46

GSM: +32 496 15 80 44

Preben.bruggeman@qrf.bewww.qrf.be

Suivez-nous sur

A propos de Qrf City Retail:

Qrf City Retail est une société immobilière réglementée (SIR ou BE-REIT) publique de droit belge, spécialisée dans le secteur de niche qu'est l'immobilier commercial en Belgique et aux Pays-Bas. Elle est active dans l'acquisition, le réaménagement et la mise en location d'immobilier commercial, tout particulièrement dans le segment du commerce de détail urbain situé dans les « Golden Miles », rues des centres-villes dominantes pour leur zone de chalandise. Au 30 juin 2017, le portefeuille se composait de 47 sites commerciaux représentant une Juste Valeur totale de 281 MEUR. Après la transaction décrite ci-dessus, la Juste Valeur du portefeuille dépassera les 290 MEUR.

Qrf City Retail est cotée sur Euronext Bruxelles depuis décembre 2013 (QRF:BB). Au 27 octobre 2017 la capitalisation boursière atteignait 135 MEUR.



Pour son rapport annuel 2016, Qrf City Retail a remporté l'EPRA Gold Award pour le reporting financier. L'EPRA, European Public Real Estate Association, défend les intérêts du secteur européen de l'immobilier coté en bourse et représente 430 milliards d'euros d'actifs immobilier (www.epra.com).



Qrf City Retail est le principal sponsor du Retailer of the Year Belgium 2017. Le 21 septembre 2017 les noms des lauréats des différentes catégories ont été dévoilés durant le RetailDetail Day. Le gagnant global sera révélé le 23 novembre 2017. Qrf City Retail croit dans la puissance du magasin physique. Les commerçants font des efforts concrets pour améliorer et renouveler leur offre et leur service. Par cette initiative, Qrf City Retail souhaite les soutenir en donnant à ses clients, les commerçants, une occasion unique d'encore mieux comprendre le consommateur.